



**Séance extraordinaire du comité exécutif
du lundi 26 août 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles - 1136178004

Conclure une entente-cadre avec la compagnie Innotex inc. pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat, totalisant une dépense 7 340 978,01 \$ selon l'appel d'offres #13-12804, 2 soumissionnaires (1 seul conforme) et d'autoriser une dépense de 1 436 871,32 \$ pour l'acquisition de 937 habits de combat, des pièces pour ajustements, pour l'entretien et les réparations pour l'année 2013.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.001

20.002 Contrat de construction

CG Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1134551002

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. (UX-13-192) d'une dépense totale de 18 129 853,31 \$ taxes incluses (contrat 17 861 853,31 \$ + incidences 268 000 \$) et un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. (UX-13-193) d'une dépense totale de 33 513 827,89 \$ taxes incluses (contrat 33 018 827,89 \$ + incidences 495 000,00 \$) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage - Appel d'offres public #10072 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.002

20.003 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822044

Accorder un contrat à ZS Travaux et Gérance inc., pour la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, planage et revêtement bitumineux, réaménagement géométrique et mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque. (P.R.R. 2012 - Centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 3 724 500,00 \$ (contrat: 3 433 000,00 \$ + incidences: 291 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 211101 - 2 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

20.004 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1136274001

Accorder un contrat à Cimota inc. pour la réfection structurale du réservoir Rosemont - Dépense totale de 6 059 830,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10088 - 5 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

20.005 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822041

Accorder un contrat à Gerald Théorêt inc., pour la construction des services municipaux et reconstruction de la chaussée dans les 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e Avenue ainsi que la rue Bigras et le chemin du Bord-du-Lac (Secteur des Avenues - Phase 2). Arrondissement: L'Île-Bizard-Sainte-Genève. Dépense totale de 7 140 995,01 \$ (contrat: 6 766 195,01 \$ + incidences: 374 800 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252311 - 6 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

30 – Administration et finances

30.001 Approbation des recommandations des comités et commissions

CE Direction générale , Direction du greffe - 1133599002

Modifier les modalités de paiement de l'allocation de transition

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 31 juillet 2013, 8 h 30, à l'article 30.015

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal - 1130078001

Mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de procéder à une consultation publique sur l'avenir des bâtiments excédentaires du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) situés sur le territoire du site patrimonial déclaré du Mont-Royal

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573037

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE136178004 : Conclure une entente-cadre d'une durée de 144 mois (12 ans) avec la compagnie Innotex inc., sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat, totalisant une dépense 7 340 978,01 \$ selon l'appel d'offres #13-12804, 2 soumissionnaires (1 seul conforme) et d'autoriser une dépense de 1 436 871,32 \$ pour l'acquisition de 937 habits de combat, des pièces pour ajustements, pour l'entretien et les réparations pour l'année 2013.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.001

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573033

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134551002 : Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. (UX-13-192) d'une dépense totale de 18 129 853,31 \$ taxes incluses (contrat 17 861 853,31 \$ + incidences 268 000 \$) et un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. (UX-13-193) d'une dépense totale de 33 513 827,89 \$ taxes incluses (contrat 33 018 827,89 \$ + incidences 495 000,00 \$) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage - Appel d'offres public #10072 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.002

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573036

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822044 : Accorder un contrat à ZS Travaux et Gérance inc., pour la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, planage et revêtement bitumineux, réaménagement géométrique et mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque. (P.R.R. 2012 - Centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 3 724 500,00 \$ (contrat: 3 433 000,00 \$ + incidences: 291 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 211101 - 2 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.003

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573034

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE136274001 : Accorder un contrat à Cimota inc. pour la réfection structurale du réservoir Rosemont - Dépense totale de 6 059 830,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10088 – 5 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.004

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573038

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822041: Accorder un contrat à Gerald Théorêt inc., pour la construction des services municipaux et reconstruction de la chaussée dans les 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e Avenue ainsi que la rue Bigras et le chemin du Bord-du-Lac (Secteur des Avenues - Phase 2). Arrondissement: L'Île-Bizard-Sainte-Genève. Dépense totale de 7 140 995,01 \$ (contrat: 6 766 195,01 \$ + incidences: 374 800 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252311 - 6 soumissionnaires.

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.005

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	9
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	2
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	4

**Dossier # : 1136178004**

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre d'une durée de 144 mois (12 ans) avec la compagnie Innotex inc., sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat, totalisant une dépense 7 340 978,01 \$ selon l'appel d'offres # 13-12804, 2 soumissionnaires (1 seul conforme) et d'autoriser une dépense de 1 436 871,32 \$ pour l'acquisition de 937 habits de combat, des pièces pour ajustements, pour l'entretien et les réparations pour l'année 2013.

De conclure une entente-cadre d'une durée de 144 mois (12 ans) avec la compagnie Innotex inc., sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), pour l'acquisition, l'entretien, l'inspection et la réparation des habits de combat, totalisant une dépense maximale de 7 340 978,01 \$ taxes incluses selon l'appel d'offres 13-12804, 2 soumissionnaires (1 seul conforme);

1. d'autoriser une dépense de 1 436 871,32 \$ taxes incluses pour l'acquisition de 937 habits de combat et des pièces pour ajustements pour l'année 2013;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Jean BARTOLO **Le** 2013-08-06 09:33**Signataire :** Jean BARTOLO

Directeur adjoint - sim
Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations

IDENTIFICATION

Dossier # :1136178004

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre d'une durée de 144 mois (12 ans) avec la compagnie Innotex inc., sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat, totalisant une dépense 7 340 978,01 \$ selon l'appel d'offres # 13-12804, 2 soumissionnaires (1 seul conforme) et d'autoriser une dépense de 1 436 871,32 \$ pour l'acquisition de 937 habits de combat, des pièces pour ajustements, pour l'entretien et les réparations pour l'année 2013.

CONTENU

CONTEXTE

L'habit de combat est un moyen de protection individuelle spécialisée, fabriquée de matières qui procurent aux pompiers une protection contre les flammes, la chaleur et l'eau. En 2010, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a conclu une entente-cadre de 5 ans avec la compagnie Sperian Vêtements Protection Itée pour la fourniture d'habits de combat. En 2011, la compagnie Sperian a été acquise par la compagnie Honeywell. En janvier 2012, la compagnie Honeywell a annoncé aux représentants du SIM et de la Direction de l'approvisionnement son intention de mettre un terme à cette entente-cadre. Honeywell estimait son coût de fabrication supérieur au prix convenu à l'entente-cadre. Toutefois, après négociation et avant de mettre un terme définitif à l'entente, la compagnie Honeywell a accepté de combler les besoins en habits de combat pour le SIM le temps qu'un nouvel appel d'offres puisse être lancé. Ainsi, en vertu de l'entente-cadre en 2012, Honeywell a livré au SIM 730 habits acquis par divers bons de commande selon la délégation de pouvoirs. Il n'y a pas eu de décision rendue par les instances quant à l'annulation de cette entente-cadre. Toutefois, la Ville de Montréal a conservé la garantie déposée lors du processus d'appel d'offres. L'année précédente, soit 2011, le SIM avait acquis un total de 598 habits (dont 461 autorisés par la résolution CG11 0224).

En conformité avec la norme NFPA 1851 (National Fire Protection Association) qui traite de l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat, le Service de sécurité incendie de Montréal a entrepris la mise en place d'un programme d'inspection avancée et d'entretien des habits. Ce programme s'ajoute au programme d'entretien préventif actuel des habits de combat. Le programme d'entretien préventif des habits de combat est effectué à l'interne par des employés du Service de sécurité incendie de Montréal possédant les qualifications requises par la norme NFPA 1851. Toutefois, l'implantation du programme

d'inspection et d'entretien avancé requiert des qualifications, des installations et des stocks complexes à maintenir avec efficacité pour le Service de sécurité incendie de Montréal.

Cet appel d'offres a été publié le 6 mai 2013 pour se conclure le 5 juin 2013 lors de l'ouverture des soumissions. La sollicitation du marché d'une durée de 30 jours s'est faite par voie du site Internet de la Ville de Montréal, par SEAO ainsi que dans les quotidiens locaux. Durant ce processus, 2 addenda ont été émis soit le 16 mai 2013 portant sur des corrections, ajouts et des questions des soumissionnaires et le 28 mai 2013 portant sur des questions des soumissionnaires.

Cette entente-cadre étant d'une durée de 144 mois (12 ans), l'approbation du ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE-13 0374 - 3 avril 2013

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation d'habits de combat pour le Service de sécurité incendie de Montréal et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG11 0224 - 22 juin 2011

Autoriser une dépense de 624 981,16\$, taxes incluse, pour l'acquisition de 461 habits de combat conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Sperian Vêtements Protection Itée.

CG10- 0286- 26 août 2010

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, avec SPERIAN vêtements Protection Itée pour la fourniture d'habits de combat pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 10-11263 (2 soumissionnaires) (au prix estimé de 3 626 673,75 \$ pour l'entente complète) / Autoriser une dépense de 792 495,38 \$, taxes incluses pour l'acquisition de 590 habits de combat en vertu de cette entente-cadre pour l'année 2010.

CG07-0165- 31 mai 2007

Majorer le montant du contrat de la firme Innotex inc., en le portant de 3 726 810 \$ à 3 963 07,42 \$, pour l'achat de 95 habits de combat afin de compléter l'acquisition de 2 700 habits de combat comme prévu au contrat 2005-2006-2007. Décision antérieure CG08 02 qui autorisait une prolongation pour une période additionnelle de 24 mois du contrat octroyé à Innotex.

CE05-1322- 6 juillet 2005

Autoriser une dépense de 3 726 810 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 700 habits de combat pour les pompiers de la Ville de Montréal, conformément au programme d'acquisition des habits de combat du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant / d'accorder à la firme Innotex inc. ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat à cette fin pour une période de 36 mois, avec possibilité de prolongation de deux années supplémentaires, au prix de sa soumission, soit au montant total de 3 726 810 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 05-8331;

DESCRIPTION

Cette entente-cadre permettra la réalisation du programme de renouvellement des habits de combat, soit l'acquisition de 3 337 habits de combat sur une période de 5 années. Selon l'entente, 937 habits seront acquis en 2013 et 600 habits annuellement pour les quatre années subséquentes. De plus, des pièces pour les ajustements seront acquises

annuellement.

Le programme d'entretien des habits de combat comprend une inspection avancée annuelle et un test hydrostatique annuel pour les habits ayant plus de 3 années de vie. La durée de vie d'un habit de combat est estimée à 7 années.

JUSTIFICATION

L'habit de combat est un moyen de protection individuelle spécialisée, fabriquée de matières qui procurent aux pompiers une protection contre les flammes, la chaleur et l'eau. Selon la norme NFPA 1851, la durée de vie théorique maximale d'un habit de combat incendie est de 10 ans à partir de sa date de fabrication, et ce, peu importe l'usage qui en est fait. Selon l'expérience du Service de sécurité incendie de Montréal et des paramètres tels que la fréquence et l'intensité d'utilisation (exemple : pompier affecté au combat versus un conducteur), l'entretien et l'entreposage, la durée de vie d'un habit de combat au Service de sécurité incendie de Montréal est en moyenne de 7 années.

L'entente prévoit l'intégration du processus d'entretien avancé par le manufacturier, en conformité avec la norme en vigueur.

Voici le tableau faisant état de la situation relativement aux preneurs de cahiers de charge. À noter que parmi les preneurs, 3 sont des fournisseurs de matières ne pouvant pas soumissionner sur cet appel d'offres, 6 sont des distributeurs associés à des manufacturiers et 3 sont des manufacturiers.

Preneurs du cahier de charge	Soumission déposée		% de preneurs soumissionnaires
	Oui	Non	
12	2	10	17%

Voici les principaux motifs de désistement. L'intervention de la Division de l'approvisionnement traite plus en détail des motifs de désistement.

- Les délais de la soumission insuffisants
- Produit ou service non offert
- Délais de livraison hors d'atteinte

Le tableau des écarts pour la soumission conforme:

Soumissions conformes	Note finale	Prix de base	Total
Innotex 3	87,63	6 673 616,38 \$	6 673 616,38 \$
Dernière estimation réalisée		8 734 102,00 \$	8 734 102,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)			- 2 060 485,62 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)			- 23,59 %

L'écart de 23,59% entre le prix de la seule soumission conforme et la dernière estimation réalisée représente une économie de 1 172 078,15 \$ pour les acquisitions et de 888 407,48 \$ pour l'entretien.

Le prix unitaire des habits de combat a été estimé à 1 839,60 \$. L'ancien prix étant de 1 368,20 \$, l'utilisation de nouveaux matériaux et de nouvelles normes NFPA nous laissaient supposer un prix supérieur au prix précédent. Selon la nouvelle entente-cadre, le prix d'un

habit pour les trois premières années s'avère inférieur de 310,43 \$ l'unité et de 201,21 \$ l'unité pour les deux années suivantes par rapport à l'estimation.

Quant à l'inspection, l'entretien et les réparations, l'estimation a été construite avec les prix du marché et le soumissionnaire a présenté des prix bien en dessous du prix du marché.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et du Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007), le dossier sera soumis à ladite commission sur l'examen des contrats afin de s'assurer de la conformité du processus d'adjudication du présent contrat parce qu'il s'agit d'un contrat de plus de 2 M \$ et pour lequel il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme et un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses relatives aux habits de combat pour les acquisitions, les inspections, l'entretien et les réparations sont prévues au budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal. Les acquisitions sont prévues au compte Atelier cuir, Interventions, Achats de biens non capitalisés, Tenues de combat, Habits de combat; et les inspections, entretiens et réparations sont prévus au compte Atelier cuir, Interventions, Autres services techniques. Quant à l'achat de pièces (bretelles, tissus, etc.), la dépense est prévue au compte Atelier cuir, Interventions, Pièces et accessoires.

Des contingences de 10 %, soit 667 362 \$ taxes incluses, sont prévues à l'entente-cadre afin d'assumer des acquisitions, des réparations et des achats de tissus pour les réparations mineures pouvant être réalisées par le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal.

Le tableau des dépenses pour les années 2013 à 2024 se trouve en pièce jointe.

Cette nouvelle entente cadre prévoit un coût d'acquisition pour les habits de 1 529,17 \$, taxes incluses, pour les années 1, 2 et 3 et un coût de 1 638,39 \$ pour les années 4 et 5. Le coût d'acquisition des habits à l'entente-cadre précédente était de 1 368,20 \$, taxes incluses. Ainsi, selon la nouvelle entente-cadre le SIM doit payer un montant supplémentaire de 160,97 \$ par habit pour les années 2013 et 2014, années où l'entente-cadre précédente serait toujours en vigueur si elle n'avait pas été annulée. Cela représente un coût supplémentaire de 247 410,89 \$ pour 2013 et 2014.

Pour l'année 2013, le Service de sécurité incendie de Montréal prévoit acquérir 937 habits pour un montant de 1 432 830 \$ taxes incluses et des pièces pour les ajustements pour un montant de 4 041 \$ taxes incluses.

Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition des habits de combat associée à un programme d'entretien rigoureux permettra le prolongement de la durée de vie utile des habits.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les acquisitions d'habits de combat permettront la poursuite des remplacements des habits de combat. Le non-remplacement des habits de combat ayant atteint leur durée de vie utile aurait pour effet que le Service de sécurité incendie de Montréal mettrait en péril la sécurité de ses pompiers et contreviendrait à son obligation de fournir à ses pompiers un vêtement de protection individuelle tel que prescrit par la Loi sur la santé et la sécurité. Quant aux

entretiens et réparations des habits de combat, le non-respect des normes de la NFPA aurait pour conséquence de diminuer le niveau de protection des habits de combat des pompiers face aux flammes, la chaleur et l'eau, et à diminuer la durée de vie des habits de combat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat - Conseil d'agglomération - Août 2013

- Approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT)
- Prise de mesures - Septembre et octobre 2013
- Livraison - Novembre et décembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les encadrements administratifs « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats (C-OG-DG-D-12-010) » et « confidentialité des estimations des contrats (C-OG-DG-D-12-005) ».

Cet appel d'offres est conforme à la Loi sur les cités et villes ainsi qu'à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal actuellement en vigueur, notamment, en ce qui concerne le lancement d'appel d'offres inhérent à la fourniture de biens et services de 100 000 \$ et plus.

Cet appel d'offres est conforme à la politique de gestion contractuelle et des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude partie intégrante des documents d'appel d'offres.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Nadine GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Krystal DOUCET)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Simon LIMOGES
Chef aux operations - sim

Tél : 514-280-1737
Télécop.: 514 872-8801

Sylvain MIREAULT
Chef de division

Tél : 514-872-4730
Télécop. : 514-872-6894
Date d'endos. : 2013-07-19

Dossier # :1136178004



Dossier # : 1134551002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Réhabilitaion et auscultation des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. (UX-13-192) d'une dépense totale de 18 129 853,31 \$ taxes incluses (contrat 17 861 853,31 \$ + incidences 268 000 \$) et un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. (UX-13-193) d'une dépense totale de 33 513 827,89 \$ taxes incluses (contrat 33 018 827,89 \$ + incidences 495 000,00 \$) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage - Appel d'offres public #10072 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

d'autoriser une dépense de 18 129 853,31 \$, taxes incluses, pour le contrat UX-13-192 et une dépense de 33 513 827,89 \$, taxes incluses, pour le contrat UX-13-193 pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sur diverses rues de la ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

1. d'accorder à la firme Sanexen Services Environnementaux inc., le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le contrat UX-13-192, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 861 853,31 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public # 10072 et en fonction du calendrier modifié des travaux et des ajustements apportés, tels que précisés dans les pièces jointes;
2. d'accorder à la firme Aquaréhab (Canada) inc., le plus bas soumissionnaire conforme pour le contrat UX-13-193, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 33 018 827,89 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public # 10072 et en fonction du calendrier modifié des travaux et des ajustements apportés, tels que précisés dans les pièces jointes ;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 96 % par la ville centrale, pour

un montant de 49 578 238,73 \$ taxes incluses et 4 % par l'agglomération, pour un
montant de 2 065 442.47 \$ taxes incluses.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-07-30 20:53

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1134551002

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Réhabilitaion et auscultation des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. (UX-13-192) d'une dépense totale de 18 129 853,31 \$ taxes incluses (contrat 17 861 853,31 \$ + incidences 268 000 \$) et un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. (UX-13-193) d'une dépense totale de 33 513 827,89 \$ taxes incluses (contrat 33 018 827,89 \$ + incidences 495 000,00 \$) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage - Appel d'offres public #10072 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc par chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau et sont prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 et priorisés au PTI 2014-2016.

Depuis quelques années, la DGSRE encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Ces techniques sont une solution économique et environnementale. Elles permettent une réduction importante des coûts d'exécution comparativement aux techniques de reconstruction traditionnelle avec excavation. De plus, la réhabilitation des conduites comporte de nombreux avantages dont une réalisation des travaux plus rapide, la réduction des perturbations aux infrastructures environnantes, le maintien de la circulation durant l'exécution des travaux, une diminution des impacts négatifs sur les riverains lors des travaux, une diminution de la disposition des sols et matériaux d'excavation, ainsi qu'une remise en état rapide des lieux.

Les travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. De plus, ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié le 11 février 2013 sur le site électronique du SÉAO ainsi que dans le quotidien La Presse le 7 février 2013. La séance publique

d'ouverture des soumissions s'est tenue le 13 mars 2013 et les soumissions sont valides 150 jours suivant la date d'ouverture.

Un premier addenda a été émis le 18 février 2013 pour les raisons suivantes :

- modifier les articles 3 (Obtention des documents d'appel d'offres), 22 (Protection de la couche d'ozone) et 23 (Clause SIMDUT) de l'avis aux soumissionnaires;
- ajouter le formulaire 12 - protection de la couche d'ozone ainsi que le tableau des contraintes inclus au devis sur le maintien de la circulation et signalisation temporaire;
- ajouter une précision sur l'échelle des plans.

Un deuxième addenda a été émis le 22 février 2013 pour les raisons suivantes :

- modifier l'article 30 (Disposition visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats) de l'avis aux soumissionnaires à la suite de l'adoption du décret 96-2013;
- modifier le bordereau des prix d'une rue du contrat UX-13-192.

Un troisième addenda a été émis le 28 février 2013 pour les raisons suivantes :

- modifier le titre de l'appel d'offres afin de respecter le libellé du décret 96-2013.

Un quatrième addenda a été émis le 7 mars pour les raisons suivantes :

- modifier les articles 13 (Modification à la plomberie et dommages intérieurs), 23.1 (Imprégnation de la résine) et 34.1 (Conduite d'eau secondaire) des clauses techniques générales.

Trois (3) questions/réponses ont été émises durant la période d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0122 - 19 avril 2012 - Accorder deux contrats à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage, le premier pour le secteur Est d'une dépense totale de 13 062 136,26 \$, taxes incluses et le deuxième pour le secteur Ouest d'une dépense totale de 11 818 424,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10033 (2 soum.)

CM11 0742 - 27 septembre 2011 - Accorder un contrat à Aquaréhab Eau Potable inc. pour réaliser des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc par chemisage dans diverses rues sur le territoire des arrondissements de Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard et LaSalle - Dépense totale de 2 063 777,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10015 (2 soum.)

CM11 0156 - 22 mars 2011 - Octroyer un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 935 721,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9991 (3 soum.)

CM11 0271 - 11 avril 2011 - Accorder un contrat à Aquaréhab Eau Potable inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sous le boulevard Gouin dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles) - Dépense totale de 696 859,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 9992 - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme)

DESCRIPTION

Les techniques de réhabilitation des conduites d'aqueduc sans tranchées offrent les avantages économiques et environnementaux suivants :

- diminution des inconvénients et des impacts sur la circulation et les riverains;
- réduction importante des coûts d'exécution comparativement aux techniques de reconstruction traditionnelles;
- réduction des perturbations aux infrastructures environnantes;
- diminution des quantités de sols et matériaux excavés à disposer;
- remise en état plus rapide des lieux.

La longueur totale des conduites d'aqueduc à réhabiliter prévue par chemisage structural est de 13,8 km pour le contrat UX-13-192 et de 25,6 km pour le contrat UX-13-193.

Étant donné l'envergure des travaux, la DGSRE a décidé de diviser le projet en deux (2) contrats. Le contrat UX-13-192 vise principalement les arrondissements à l'Est ainsi qu'au centre de la Ville soit : Anjou, Le Plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard et Ville-Marie . Toutes les rues à réhabiliter sont identifiées aux devis et présentées au tableau en pièces jointes. Le contrat UX-13-193 vise principalement les arrondissements à l'Ouest de la Ville soit : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Outremont, Rosemont—La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Verdun et Villeray—Saint-Michel—Parc Extension. Ce contrat a une durée de 2 ans. Les rues à réhabiliter en 2013 sont identifiées au devis et présentées au tableau en pièces jointes. La liste des rues à réhabiliter en 2014 sera produite ultérieurement. La nature de l'ensemble des rues à réaliser en 2014 sera comparable à l'ensemble des rues réalisées en 2013. Ainsi, les quantités présentées au bordereau des rues de 2014 sont représentatives des rues de 2013. Dans ce cas, le coût des travaux par rue sera établi à l'aide des prix unitaires du bordereau préparé à cette fin.

Étant donné que le devis et les exigences sont identiques pour les deux contrats, un seul appel d'offres public a été lancé. Les soumissionnaires pouvaient soumissionner sur un seul contrat ou les deux. Toutefois, des équipes distinctes sont exigées au devis pour chacun des contrats.

La DGSRE a décidé que le contrat UX-13-193 s'échelonne sur une période de 2 ans ce qui permettra de débiter les travaux 2014 le plus tôt possible au printemps et ainsi d'optimiser la saison de réhabilitation qui prend fin généralement en novembre. De plus, il sera plus facile de réaliser les travaux de réhabilitation avant ceux des PRR (Programme de réfection routière). En effet, la liste définitive des PRR n'est pas toujours connue lors du processus de préparation des documents d'appel d'offres des travaux de réhabilitation.

Conformément au devis, les travaux prévus au contrat UX-13-192 devaient être terminés au plus tard le 15 novembre 2013, mais considérant les délais occasionnés par le processus d'autorisation de l'AMF, ces travaux seront suspendus en novembre 2013 pour reprendre au printemps 2014 et se terminer en août 2014. Pour le contrat UX-13-193, les travaux, qui ne pourront être réalisés en 2013, seront suspendus en novembre 2013 pour reprendre au printemps 2014 et se terminer en novembre 2014.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire, des sous-traitants, des équipements, des produits de chemisage, de la planification et de la gestion des travaux, ont été insérées aux documents d'appel d'offres.

Des contingences, correspondant à 6 % du coût des travaux, sont prévues afin de couvrir les imprévus. Le montant total des contingences pour le contrat UX-13-192 est de 1 011 048,30 \$ (taxes incluses) et de 1 868 990,25 \$ pour le contrat de 2 ans, le UX-13-193 (taxes incluses).

Les dépenses incidentes pour le contrat UX-13-192 sont de 268 000,00 \$ (taxes incluses) et de 495 000,00 \$ pour le contrat UX-13-193 (taxes incluses). Ces incidences peuvent comprendre des dépenses en matière de communication, de distribution d'avis, de gestion des impacts, d'éventuels travaux effectués par des tiers ainsi que des analyses de laboratoires et de contrôle de matériaux.

Dans le cadre de ces deux contrats, des clauses sont prévues aux documents d'appels d'offres permettant le retrait, la modification ou l'ajout de tronçons d'aqueduc pour des raisons techniques obtenues après l'octroi du contrat (ex.: la capacité hydraulique de l'égout situé dans la même tranchée est insuffisante, etc.).

JUSTIFICATION

Ces travaux sont proposés par la DGSRE et sont prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 et priorisés au PTI 2014-2016. Ils sont admissibles au programme de subvention TECQ.

Dans les dernières années, les conduites d'aqueduc à réhabiliter ont présenté en général un historique de bris important. La réhabilitation est suggérée comme méthode d'intervention afin de préserver la pérennité des réseaux et d'éviter de coûteuses reconstructions à moyen terme. Les tronçons sélectionnés rencontrent les critères d'admissibilité du programme de subvention gouvernementale TECQ. De plus, dans le cadre de ces travaux, le remplacement d'environ 1100 entrées de service en plomb est prévu.

À la suite du processus d'appel d'offres, cinq (5) compagnies ont pris possession des documents. Deux (2) d'entre elles (40%) œuvrant dans le domaine de la réhabilitation d'aqueduc ont soumis des prix. La liste des commandes du SEAO est présentée en pièces jointes.

Les compagnies n'ayant pas soumis d'offres sont les suivantes :

- J. Dufresne Asphalte Ltée n'a pas soumis d'offres puisque son produit de gainage n'est pas encore accrédité par le Bureau de Normalisation du Québec (BNQ) tel qu'exigé au devis;
- L'écuyer & Fils Ltée, fabricant de regards d'égout et chambres de vannes, est un sous-traitant des entrepreneurs en réhabilitation d'aqueduc;
- Signotech inc. est un sous-traitant en signalisation pour les entrepreneurs en réhabilitation d'aqueduc.

Résultats des deux soumissionnaires conformes :

Contrat :UX-13-192		Taxes incluses		
		Prix	Contingences	Total
1	Aquaréhab (Canada) inc	16 494 888,41 \$	989 693,30 \$	17 484 581,71 \$
2	Sanexen Services Environnementaux inc.	16 850 805,01 \$	1 011 048,30 \$	17 861 853,31 \$
Estimation interne des professionnels (\$)		17 479 235,34 \$	1 048 754,12 \$	18 527 989,46 \$
Coût moyen des soumissions reçues				17 673 217,50 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				1,08%

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	377 271,58 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	2,16%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)	(1 043 407,75) \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)	-5,63%

Contrat : UX-13-193		Taxes incluses	
Nom soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
1 Aquaréhab (Canada) inc	31 149 837,64 \$	1 868 990,25 \$	33 018 827,89 \$
2 Sanexen Services Environnementaux inc.	31 882 931,97 \$	1 912 975,92 \$	33 795 907,89 \$
Estimation interne des professionnels (\$)	33 331 120,28 \$	1 999 867,21 \$	35 330 987,49 \$
Coût moyen des soumissions reçues			33 407 367,89 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			1,18%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			777 080,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			2,35%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)			(2 312 159,60) \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			-6,54%

Le montant de la soumission d'Aquaréhab (Canada) inc. a été corrigé de 0,06 \$ pour le contrat UX-13-193 à la suite des erreurs d'arrondis dans les calculs de la soumission.

Le montant de la soumission de Sanexen Services Environnementaux inc. a été corrigé de 0,03 \$ dans le contrat UX-13-192 à la suite des erreurs d'arrondis dans les calculs de la soumission.

Explication des écarts

L'analyse des soumissions permet de constater que pour le contrat UX-13-192, le montant de la plus basse soumission est de 5,63% inférieur au montant de l'estimation détaillée. Pour le contrat UX-13-193, l'écart est de 6,54 % inférieur au montant de l'estimation.

L'estimation pour les travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc a été préparée par les chargés de projet de la DGSRE.

L'analyse des coûts de réhabilitation par rue pour chaque contrat est présentée en pièce jointe.

Un effet de concurrence entre les deux soumissionnaires a été noté pour les deux contrats. Comme les années précédentes, seules deux compagnies ont déposé une soumission. Ceci peut s'expliquer par l'ampleur des travaux à réaliser en 2013-2014 dans un court délai ainsi qu'un des deux contrats a une durée de 2 ans.

Octroi de contrats

Le plus bas soumissionnaire conforme pour les deux contrats UX-13-192 et UX-13-193, soit Aquaréhab (Canada) inc. n'est plus en mesure de réaliser les longueurs totales demandées avant la fin de 2014, tel que prévu au devis, compte tenu des délais occasionnés par le processus d'autorisation de l'AMF. En conséquence, Aquaréhab (Canada) inc. se désiste du contrat UX-13-192, mais réalisera la totalité du contrat UX-13-193 et respectera la date de

fin de travaux, soit le 15 novembre 2014. Une copie de la lettre de désistement pour le contrat UX-13-192 se trouve en pièce jointe. Une lettre expliquant le calendrier modifié des travaux et les ajustements apportés à chacun des deux contrats se trouve également en pièce jointe.

La DGSRE recommande d'octroyer le contrat UX-13-193 à Aquaréhab (Canada) inc. le plus bas soumissionnaire conforme et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres et en fonction du calendrier modifié des travaux et des ajustements apportés, tels que précisés dans les pièces jointes.

La DGSRE recommande également d'octroyer le contrat UX-13-192 au second plus bas soumissionnaire soit, Sanexen Services Environnementaux inc. et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres et en fonction du calendrier modifié des travaux et des ajustements apportés, tels que précisés dans les pièces jointes.

Étant donné le report des dates de début des travaux, prévus pour septembre 2013, la Ville renégociera avec Aquaréhab (Canada) inc. et Sanexen Services Environnementaux inc. les quantités et/ou les dates de fin de travaux.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres sujet à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 96-2013. Les adjudicataires recommandés, Aquaréhab (Canada) inc. et Sanexen Services Environnementaux inc., ont reçu leur attestation de l'Autorité des marchés financiers respectivement en date du 27 juin 2013 et du 15 juillet 2013. Une copie de ces attestations se trouve en pièce jointe.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que le montant des contrats est supérieur à 10 M \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des deux contrats à octroyer est de 50 880 681,20 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 48 000 642,65 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 2 880 038,55 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale de 51 643 681,20 \$ (taxes incluses) comprend le coût total des contrats ainsi qu'un montant de 763 000,00 \$ (taxes incluses) pour les incidences qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers tels que des analyses de laboratoire, la distribution d'avis, etc.

La dépense de 51 643 681,20 \$ soit un coût net de 49 397 815,52 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale est prévue au PTI 2013-2015 pour la portion 2013 et est priorisée au PTI 2014-2016 pour la portion 2014 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 49 002 691,31\$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 395 124,21 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Advenant que le programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec)

ne soit pas reconduit en 2014, les montants devront être prévus à l'enveloppe globale du Service de l'eau.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	49 398
Subventions: part Ville de Montréal	49 003
Emprunt net	395

Contrat : UX-13-192

Le coût total du contrat à octroyer est de 17 861 853,31 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 16 850 805,01 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 1 011 048,30 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale relative à ce contrat est donc de 18 129 853,31 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 268 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense représente un coût net de 17 341 427,42 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 16 946 303,21 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 395 124,21 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Cette dépense est assumée à 11,4% par l'agglomération, et à 88,6 % par la Ville Centrale.

Contrat : UX-13-193

Le coût total du contrat à octroyer est de 33 018 827,89 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 31 149 837,64 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 1 868 990,25 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale relative à ce contrat est donc de 33 513 827,89 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 495 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense représente un coût net de 32 056 388,10 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 32 056 388,10 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Cette dépense est assumée à 100 % par le budget de la Ville Centrale de la DGSRE

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Répartition des contrats : UX-13-192 et UX-13-193

La dépense totale est assumée à 4 % par l'agglomération, et à 96 % par la Ville Centrale.

La partie de la dépense assumée par l'agglomération concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du Centre-Ville qui est une compétence d'agglomération en vertu de

la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- réduire la production d'eau potable;
- diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu des longueurs de conduites d'eau potable à réhabiliter pour le contrat UX-13-192 d'ici au 31 août 2014, il est primordial d'octroyer le contrat en août 2013, afin de pouvoir débiter les travaux au début septembre et permettre l'exécution des travaux sur une période cumulative de six mois et demi avec une suspension des travaux durant l'hiver, soit de deux mois et demi en 2013 (de septembre à la mi-novembre) et de quatre mois en 2014 (de mai à août) . Pour le contrat UX-13-193, à réaliser d'ici novembre 2014, il est primordial d'octroyer le contrat en août 2013, afin de pouvoir débiter les travaux au début septembre et permettre l'exécution des travaux sur une période de neuf (9) mois et demi, avec une suspension des travaux durant l'hiver, soit de deux mois et demi en 2013 (de septembre à la mi-novembre) et de sept mois en 2014 (de mai à novembre) . Retarder davantage le début des travaux peut mettre en péril la programmation PTI 2013-2015 de la DGSRE, et par conséquent, diminuer l'aide financière accordée par le programme TECQ. Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites d'aqueduc existantes.

De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : août 2013
Début des travaux : septembre 2013
Fin des travaux : UX-13-192 : août 2014
UX-13-193 : novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle
- politique d'approvisionnement
- encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-11-002)

Ce dossier respecte également la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1).

Pour le contrat UX-13-193, l'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit :

Aquaréhab (Canada) inc.
2145 rue Michelin
Laval, Québec
H7L 5B8
Licence 5620-4290-01

Pour le contrat UX-13-192, l'adjudicataire est le deuxième plus bas soumissionnaire conforme soit :

Sanexen Services Environnementaux inc.
9935 avenue Catania, entrée 1, bureau 200
Brossard, Québec
J4Z 3V4

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

George DEL RIO
Chef de division

Tél : 514 872-5270

Télécop.: 514 872-8082

ENDOSSÉ PAR

Dominique DEVEAU
Directrice

Tél : 514 872-4023

Télécop. : 514 280-4269

Date d'endos. : 2013-04-29

Dossier # :1134551002

**Dossier # : 1134822044**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à ZS Travaux et Gérance inc., pour la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, planage et revêtement bitumineux, réaménagement géométrique et mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque. (P.R.R. 2012 – Centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 3 724 500,00 \$ (contrat: 3 433 000,00 \$ + incidences: 291 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 211101 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 724 500,00 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, planage et revêtement bitumineux, réaménagement géométrique et mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque (P.R.R. 2012 – Centre-ville) dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à ZS Travaux et Gérance inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 433 00,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211101 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Luc LÉVESQUE **Le** 2013-07-29 12:52

Signataire :

Luc LÉVESQUE

Chef de division Géomatique
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822044

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à ZS Travaux et Gérance inc., pour la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, planage et revêtement bitumineux, réaménagement géométrique et mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque. (P.R.R. 2012 – Centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 3 724 500,00 \$ (contrat: 3 433 000,00 \$ + incidences: 291 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 211101 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le territoire de la Ville de Montréal et ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Suite à différentes analyses et inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire et la conduite d'eau secondaire dans la rue Berri ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires

pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

Les étapes faisant l'objet du présent dossier sont les suivantes :

	Coûts	Date de début (estimée)	Date de fin (estimée)
Étape faisant l'objet du présent dossier : Reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, planage et revêtement bitumineux, réaménagement géométrique et mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque. (P.R.R. 2012 – Centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie	3 724 500,00 \$	Septembre 2013	Septembre 2014

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 20 000, 00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 29 avril au 22 mai 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 7 mai 2013: Modifications à la formule de soumission et au cahier des prescriptions spéciales;
- Addenda no 2 émis le 15 mai 2013: Modifications à la formule de soumission et au cahier des prescriptions spéciales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (Dossier 1133041001).

CE11 2141 - 21 décembre 2011- Autoriser le lancement des appels d'offres requis pour la réalisation en 2012 du programme de réfection routière du réseau artériel (1112088005).

CE11 0317 - 16 mars 2011 - Approuver la programmation 2011 du programme de réfection

routière du réseau artériel et autoriser le lancement des appels d'offres requis à la réalisation de cette programmation (1100266012).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, le planage et le revêtement bitumineux, le réaménagement géométrique et la mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 313 813,88 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,1 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% pour tous les sous-projets, à l'exception des sous-projets 1359002048, 1359002049 et 1359018008, qui ont un pourcentage des contingences de 15% dû aux risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 211101 s'est déroulé du 29 avril au 22 mai 2013. Sur vingt-quatre (24) preneurs des cahiers des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et vingt-deux (22) n'en ont pas déposées; soit une proportion respective de 8% et 92%.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a programmé ce projet via son Programme de réfection du réseau routier artériel 2012 et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2013 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES			
1 ZS Travaux et Gérance inc. (Licence RBQ # 8334-4424-19) (Attestation Revenu Québec délivrée le 23 juillet 2013)	3 119 186,12 \$	313 813,88 \$	3 433 000,00 \$
2 Les entrepreneurs Bucaro inc.	3 985 596,59 \$	400 309,51 \$	4 385 906,10 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	2 717 583,83 \$	274 231,49 \$	2 991 815,32 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	3 909 453,05 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	13,9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	952 906,10 \$
		(%)	27,8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	441 184,68 \$
		(%)	14,7%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$) 952 906,10 \$
			(%) 27,8%

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de 441 184,68 \$ (14,7%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 2 000 000 \$ et il y a un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire recommandé et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 206-2013 adopté le 20 mars 2013. L'adjudicataire recommandé, ZS Travaux de Gérance inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 18 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera vérifiée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 433 000,00 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 3 119 186,12 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 313 813,88 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 3 724 500,00 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 291 500,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 40,71% par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, à 6,00% par la Direction des transports et à 53,29% par la Direction des infrastructures et représente un coût net de 3 562 530,01 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

La dépense de 40,71%, assumée par le budget d'agglomération de la DGSRE, représente un coût net pour cette dernière de 1 450 147,46 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et est admissible au programme TECQ pour une subvention estimée à 1 160 117,97 \$, ce qui laisse un impact de 290 029,49 à la charge spécifique des villes reconstituées.

L'impact à la charge des contribuables de la ville de Montréal est de 2 402 412,04 \$.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier et le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans:

- l'intervention des finances, fonction finances;
- l'intervention des finances, direction du budget;
- l'intervention du Service de l'eau, direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La reconstruction des conduites d'eau et d'égouts visent à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux. La rénovation des chaussées et des trottoirs assurent la pérennité de ces ouvrages et la modernisation du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 19 septembre 2013, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Août 2013

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2013

Fin des travaux : Septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle;
- Gestion des estimations des contrats;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

Le présent dossier répond à l'un des critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

ZS Travaux et Gérance inc.
5605, Chemin Saint-François
Montréal (Québec) H4S 1W6

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Andrés BOTERO)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Sylvain LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingénieur

Tél : 514 868-5983
Télécop.: 514 872-2874

Martin GAUDETTE, ing.
Chef de section - Voirie
Tél. : 514 872-5622
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. : 514 872-2874

Date d'endos. : 2013-06-03

Dossier # :1134822044



Dossier # : 1136274001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Plan d'alimentation et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cimota inc. pour la réfection structurale du réservoir Rosemont - Dépense totale de 6 059 830,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10088 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 059 830,38 \$, taxes incluses, pour la réfection structurale du réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Cimota inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 789 639,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 10088;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE Le 2013-07-24 08:56

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1136274001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Plan d'alimentation et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cimota inc. pour la réfection structurale du réservoir Rosemont - Dépense totale de 6 059 830,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10088 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le réservoir Rosemont est localisé dans le parc Étienne-Desmarteau, situé dans le quadrilatère formé par les rues Beaubien, Bellechasse, 16e avenue et la 20e avenue à Montréal. Il s'agit d'un réservoir construit en 1960 qui a été mis hors service quelques années plus tard, car la configuration du réservoir et de sa station de pompage ne permettait pas de l'opérer de façon adéquate. En effet, de nombreux changements apportés au réseau d'eau potable dans les années 1970 rendaient son opération difficile, voire impossible.

La Direction de l'eau potable (DEP) a lancé un programme de réfection du réservoir Rosemont dans le cadre de la stratégie de l'eau 2011-2020. Ce programme découle d'un rapport de faisabilité commandé à AECOM (étude no.05-19833) en octobre 2011 sur la réfection du réservoir Rosemont qui étudiait différentes options. La remise en opération de réservoir permettra d'augmenter la réserve d'eau de la Ville de Montréal de 40 % et de réduire la précarité du réseau en période de haute consommation.

La configuration du réservoir est composée de deux (2) cellules qui sont de dimensions équivalentes et représentent une surface intérieure au sol d'environ 17 500 m². Une inspection visuelle des cellules a été faite à l'interne par la DEP en mai 2010. Le but de cette inspection était de connaître l'état de la structure interne du réservoir. Le rapport qui a découlé de cette visite permet de constater que les éléments structuraux du réservoir sont en très bon état. Les seuls dommages relevés sont concentrés le long des joints de dilatation du plafond et des murs aux périmètres. Une seconde inspection faite par Dessau en mars 2013, après avoir vidé les cellules du réservoir, a permis de confirmer cette étude et d'établir les réparations requises afin d'augmenter la durée de vie du réservoir et de permettre de conserver son intégrité. De plus, afin d'améliorer la qualité de l'eau, la DEP profite de ces travaux pour aménager des murs chicanes qui vont permettre d'éviter des zones de stagnation de l'eau dans la réserve.

Suite à ces études, les objectifs visés par le présent contrat sont:

- la réparation structurale des défauts observés;
- l'étanchéisation et l'imperméabilisation des murs et des joints;
- l'aménagement des murs chicanes.

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Réfection structurale du réservoir	Novembre 2013	Décembre 2014

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Conduite d'alimentation temporaire de 2100 mm en tunnel	Novembre 2013	Mars 2016
• Réfection de la station de pompage <ul style="list-style-type: none"> • Préachat groupe motopompe et génératrice • Réfection structurale de la station 	Septembre 2013 Mai 2014	Janvier 2016 Janvier 2016
• Conduites primaires à la sortie de la station et chambres de vannes	Mai 2014	Janvier 2016
• Imperméabilisation du toit du réservoir	Mai 2016	Décembre 2016

L'appel d'offres public (contrat R-2012-02 -Soumission no 10088) a été publié dans le journal La Presse et dans le système électronique d'appel d'offre (SEAO) du 15 mai au 26 juin 2013 inclusivement.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 juin 2013 dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville.

La validité des soumissions est de 120 jours.

Le pourcentage des contingences prévu au contrat est de 10 %.

Cinq (5) addenda ont été émis pour les raisons suivantes :

Addenda	Date	Raisons
1	2013-05-29	Report de la date d'ouverture, précisions apportées au cahier des prescriptions spéciales, réponses aux questions des soumissionnaires, ajout d'un item au bordereau des prix.
2	2013-05-31	Réponses aux questions des soumissionnaires.

3	2013-06-04	Report de la date d'ouverture des soumissions, prolongation de la durée de réalisation des travaux et réponses aux questions des soumissionnaires.
4	2013-06-07	Report de la date d'ouverture.
5	2013-06-20	Modification apportées au cahier des prescriptions spéciales pour l'imperméabilisation des joints de dilatation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de construction à Cimota inc. pour des travaux de réfection structurale à l'intérieur du réservoir Rosemont.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- la réhabilitation complète des défauts structuraux dans le béton;
- la construction de murs chicanes;
- imperméabilisation des joints de dilatation;
- imperméabilisation des murs, du radier et du plafond du réservoir;
- la fourniture et la pose de la garniture d'étanchéité;
- obturation d'ouvertures existantes dans la structure du réservoir qui ne sont plus requises;
- la fourniture et la pose de deux (2) vannes papillons de 1200 mm de diamètre avec la tuyauterie nécessaire qui sont requises pour la chambre de vannes située entre les deux cellules du réservoir;
- les essais d'étanchéité et le nettoyage final à la fin des travaux;

Des contingences de 526 330,83 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus du chantier, ce qui correspond à la pratique courante pour un contrat de cette envergure. Ces contingences de construction serviront à couvrir les frais imputables à des changements reliés aux travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des travaux de réparation de béton et de démolition ont toujours leur lot d'imprévus. Le type et la quantité des réparations du bordereau de soumission sont basés sur une inspection visuelle et des sondages faits à la surface du béton, ce qui n'est pas toujours représentatif des défauts structuraux sous-jacents que l'on retrouve lors de la démolition.

Un contrat d'une telle envergure laisse place à certains imprévus, dont voici une liste potentielle :

- défauts structuraux dans le béton qui sont différents de ceux prévus lors de l'auscultation du béton, selon le degré de corrosion des aciers d'armatures (60 %);
- travaux ou changements suite à des conditions de chantier (35 %);
- travaux relatifs à l'aspect mécanique de procédé (5 %).

Des frais d'incidences de 270 191,25 \$, taxes incluses, ont aussi été planifiés pour couvrir les frais associés aux travaux spécialisés, au contrôle de la qualité des matériaux et aux services relatifs au gardiennage des installations en place pour le suivi du projet. Ce montant représente 4,7 % de la valeur du contrat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu quinze (15) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO, liste complète en pièce jointe. Quatre (4) d'entre eux ont déposé leur soumission et celles-ci sont jugées conformes par des professionnels externes. L'analyse de conformité et recommandation est en pièce jointe.

Certains preneurs de cahier de charge sont des sous-traitants ou des fournisseurs de matériaux. Ils n'ont donc pas déposé de soumission. Parmi les cinq (5) autres entrepreneurs potentiels, les raisons pour lesquelles ils n'ont pas soumissionné sont diverses: manque de temps pour la réalisation des travaux, projet de trop grande envergure, pas les effectifs nécessaires au moment de la soumission, etc.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Cimota inc.	5 263 308,30 \$	526 330,83 \$	5 789 639,13 \$
Le Groupe Lefebvre	5 989 047,76 \$	598 904,78 \$	6 587 952,53 \$
RRN	7 021 818,18 \$	702 181,82 \$	7 724 000,00 \$
BSL	7 853 022,46 \$	785 302,25 \$	8 638 324,70 \$
Dernière estimation des professionnels externes (\$)	6 751 079,05 \$	675 107,91 \$	7 426 186,96 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			7 184 979,09 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			24,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			2 848 685,56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			49,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(1 636 547,83 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(22 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			798 313,39 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13,8 %

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart favorable de 22 % entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par les professionnels externes. Cet écart est principalement attribuable aux items du bordereau qui concernent l'imperméabilisation du réservoir à la section cinq (5) du bordereau ainsi qu'à l'item relatif aux frais généraux de chantier.

1) Pour les éléments de la partie 5, *étanchéisation*: cet item représente 43 % du montant total du contrat pour Dessau et seulement 26 % du montant total du contrat pour Cimota

inc. Ce qui donne un écart de 1 349 080\$. Par contre, l'ensemble des soumissionnaires ont des prix unitaires semblables pour cette section. Il est probable que les prix unitaires utilisés par Dessau sont valables pour des projets de plus petite envergure qui ne sont pas représentatifs en considérant l'importance des quantités du présent projet.

2) Pour ce qui est de l'item, *frais généraux de chantier* : il s'agit de la principale différence entre les deux plus bas soumissionnaires et le reste des soumissions incluant l'estimation de Dessau. Ce qui nous permet de croire que les prix du plus bas soumissionnaire sont très agressifs.

Considérant ce qui précède, la DEP recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Cimota inc.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec en date du 4 juin 2013 qui fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats public*, conformément au Décret 414-2013 adopté le 17 avril 2013. L'adjudicataire recommandé, Cimota inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 25 juillet 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Le dossier sera soumis à la Commission permanente d'examen des contrats, puisque le contrat d'exécution de travaux a une valeur de plus de 2 M\$ et que l'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est plus de 20 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 789 639,13 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 5 263 308,30 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 526 330,83 \$ (taxes incluses) pour les contingences. La dépense totale de 6 059 830,38 \$ (taxes incluses) comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 270 191,25 \$ (taxes incluses) pour les incidences tel que pour couvrir les frais associés aux travaux spécialisés, au contrôle de la qualité des matériaux et aux services de gardiennage des installations. La dépense de 6 059 830,38 \$ taxes incluses, soit un coût net de 5 796 302,21 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale, est prévue au PTI 2013-2015 pour la portion 2013 et est priorisée au PTI 2014-2016 pour la portion 2014 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 3 091 361,18 \$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. L'emprunt net de 1 159 260,44 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	5 796
Subventions : part Ville de Montréal	3 091
Réserve de l'eau locale : part Ville de Montréal	1 546
Emprunt net	1 159

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la

production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à :

- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Améliorer la flexibilité du réseau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact de ce projet envers les citoyens de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie est négligeable puisque ces travaux sont localisés à l'intérieur du réservoir Rosemont qui est semi-enfoui dans le sol. Quelques installations temporaires seront situées devant la station de pompage, mais ces installations n'affecteront pas les aménagements du parc. Un plan de communication sera élaboré pour que les citoyens soient informés de ces travaux. De nombreux échanges se font également entre la DEP et l'arrondissement pour atténuer les conséquences indésirables des différents projets qui concernent la remise en opération du réservoir Rosemont.

Dans l'éventualité où ce projet serait reporté, la mise en service du réservoir Rosemont devra aussi être retardée. Par le fait même, la DEP ne pourrait pas offrir la flexibilité d'alimentation requise en période de grande consommation. Un retard du projet entraînerait des reports de travaux à réaliser sur le réseau principal de la Ville ainsi que dans plusieurs réservoirs de l'Ile

De plus, les travaux de réfection structurale sont essentiels pour assurer la pérennité de la structure du réservoir qui a été construit en 1960.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est en cours d'élaboration en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi de contrat : septembre 2013
- Mobilisation du chantier : novembre 2013
- Délai contractuel : 180 jours de calendrier
- Fin des travaux : mai 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé suivant les règles et politiques en vigueur à la Ville de Montréal.

Ce projet est réalisé conformément à l'encadrement C-OG-DG-D-12-005 «Confidentialité des estimations des contrats».

De plus les clauses relatives à l'absence de collusion dans l'établissement de la soumission, ainsi que les clauses relatives à la politique de gestion contractuelle et les clauses relatives aux attestations fiscales ont été intégrées aux documents d'appels d'offres.

Le dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;

- politique d'approvisionnement;
- encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Christiane VIAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise RODRIGUE
Ingénieure Chargée de Projets

Tél : 514-872-0637

Télécop.: 514-872-9869

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Tél : 514 872-3411

Télécop. : 514 872-8623

Date d'endos. : 2013-07-17

Dossier # :1136274001

**Dossier # : 1134822041**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gerald Théorêt inc., pour la construction des services municipaux (construction d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de conduites d'eau secondaires) et reconstruction de la chaussée dans les 1re, 2e, 3e, 4e et 5e Avenue ainsi que la rue Bigras et le chemin du Bord-du-Lac (Secteur des Avenues – Phase 2). Arrondissement: L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Dépense totale de 7 140 995,01 \$ (contrat: 6 766 195,01 \$ + incidences: 374 800 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252311 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 140 995,01 \$, taxes incluses, pour la construction des services municipaux (construction d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de conduites d'eau secondaires) et reconstruction de la chaussée dans les 1re, 2e, 3e, 4e et 5e Avenue ainsi que la rue Bigras et le chemin du Bord-du-Lac (Secteur des Avenues – Phase 2) dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Gérald Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 766 195,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252311 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,30 % par la Ville Centrale pour un montant de 3 734 552,23 \$, taxes incluses et à 47,70 % par l'arrondissement pour un montant de 3 406 442,78\$, taxes incluses.

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1134822041

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gerald Théorêt inc., pour la construction des services municipaux (construction d'égouts sanitaires, d'égouts pluviaux et de conduites d'eau secondaires) et reconstruction de la chaussée dans les 1re, 2e, 3e, 4e et 5e Avenue ainsi que la rue Bigras et le chemin du Bord-du-Lac (Secteur des Avenues – Phase 2). Arrondissement: L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève. Dépense totale de 7 140 995,01 \$ (contrat: 6 766 195,01 \$ + incidences: 374 800 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252311 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Les résidents du secteur des Avenues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève sont desservis par des puits et des fosses septiques. Or, selon des études menées par la firme de consultants Génivar, la qualité de l'eau d'une partie des résidences de ce secteur n'est pas conforme aux normes du règlement sur la qualité de l'eau potable en ce qui concerne sa qualité bactériologique. De plus, le drainage de ce secteur est déficient. Une mise à niveau des services s'avère nécessaire.

Le projet s'inscrit dans un projet plus large. La phase précédente est en cours.

Étapes en cours	Coût	Date de début	Date prévue de fin
<ul style="list-style-type: none"> Construction des services municipaux et reconstruction de la chaussée dans les rues Blouin, Lefebvre, Patenaude et chemin Dutour 	3 376 586,24 \$	Novembre 2012	Août 2013

(Secteur des Avenues - Phase 1) (Soumission #252307 - GDD #1124822006)			
--	--	--	--

Étapes faisant l'objet du présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Construction des services municipaux et reconstruction de la chaussée dans les 1re, 2e, 3e, 4e et 5e Avenue ainsi que la rue Bigras et le chemin du Bord-du-Lac (Secteur des Avenues – Phase 2) 	7 140 995,01 \$	Septembre 2013	Août 2014

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 15 avril 2013 au 8 mai 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 1^{er} mai 2013: Modifications à la formule de soumission, au cahier des prescriptions spéciales ainsi qu'aux plans;
- Addenda no 2 émis le 6 mai 2013: Modifications à la formule de soumission et au cahier des prescription spéciales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0720 - 20 août 2012 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour la construction des services municipaux et reconstruction de la chaussée dans les rues Blouin, Lefebvre, Patenaude et chemin Dutour (secteur des Avenues - Phase 1) (1124822006)
 CE12 0224 - 22 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel (1114467006);

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la construction de 2685 mètres d'égout sanitaire de 250 mm de diamètre, de 2720 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 250 mm de diamètre, de 2681 mètres d'égout pluvial de diamètres variant de 300-375-450-525-600-750-900-1200 mm de diamètre, incluant deux émissaires pluviaux, de l'amélioration du drainage pluvial du secteur ainsi que la reconstruction de la chaussée dans les 1re, 2e, 3e, 4e et 5e Avenue ainsi que la rue Bigras et le chemin du Bord-du-Lac. Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 615 108,64 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes déterminées à 374 800.00 \$ (taxes incluses) peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 252311 s'est déroulé du 15 avril 2013 au 8 mai 2013. Sur vingt (20) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et quatorze (14) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 30% et 70%. Sur les quatorze (14) preneurs s'étant désisté, deux (2) (14 %) ont indiqué être des sous-traitant, un (1) (7 %) a indiqué ne pas avoir le temps nécessaire à compléter sa soumission et un (1) (7 %) a indiqué qu'il n'avait pas la capacité nécessaire à effectuer les travaux.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Gérald Théorêt inc. (Licence RBQ #1336-1415-06) (Attestation Revenu Québec délivrée le 7 juin 2013)	6 151 086,37 \$	615 108,64 \$	6 766 195,01 \$
2	Pavages D'Amour inc.	6 462 813,74 \$	646 281,37 \$	7 109 095,11 \$
3	Roxboro Excavation inc.	6 588 555,74 \$	658 855,58 \$	7 247 411,32 \$
4	Ali Excavation inc.	7 149 845,09 \$	714 984,51 \$	7 864 829,60 \$
5	Louisbourg SBC, s.e.c.	7 233 537,15 \$	723 353,72 \$	7 956 890,87 \$
6	Les Entreprises Canbec Construction inc.	8 205 970,50 \$	820 597,05 \$	9 026 567,55 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		8 018 578,61 \$	801 857,85 \$	8 820 436,46 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	7 661 831,58
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	\$ 13,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	2 260 372,54
			(%)	\$ 33,4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	-2 054
			(%)	241,45 \$
				-23,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	342 900,10 \$
			(%)	5,1%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant de la soumission des Entreprises Canbec Construction inc. a été corrigé dû à des erreurs de calcul survenues dans les bordereaux des sous-projets 1056106052, 1056106053 et 1056106054. Le montant total est passé de 8 755 125,36 \$ à 9 026 567,55 \$. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de -2 054 241,45 \$ (-23,3 %). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 2 000 000 \$ et l'écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 414-2013 adopté le 17 avril 2013. L'adjudicataire recommandé, Gérald Théorêt inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 4 juillet 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 6 766 195,01 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 6 151 086,37 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 615 108,64 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 7 140 995,01 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 374 800 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 30,85 % par la Ville centrale - DGSRE, à 21,45 % par la Ville centrale pour l'arrondissement Île-Bizard-Sainte-Geneviève et à 47,70 % par l'arrondissement Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Cette dépense représente un coût net de 6 830 449,46 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense totale est assumée à 30,85 % par la Ville centrale de la DGSRE et représente un coût net pour cette dernière de 2 106 923,39 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 2 202 714,40 \$, taxes incluses.

Les coûts d'aqueduc sur toutes les rues sont financés par les règlements d'emprunt 11-029 et 09-048 et ces travaux sont entièrement admissibles à une subvention estimée à 1 038 396,03\$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). Les coûts pour l'égout sanitaire sur le chemin du Bord-du-Lac sont financés par la réserve de l'eau locale pour un montant de 1 068 527,36 \$.

Cette dépense est prévue au PTI 2013-2015 pour la portion 2013 et est priorisée au PTI 2014-2016 pour la portion 2014 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Pour le détail des coûts et la provenance des crédits, voir également l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE – POUR L'ARRONDISSEMENT ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

La dépense totale est assumée à 21,45% par la Ville centrale pour l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour les travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, les travaux de drainage ainsi que de reconstruction de chaussée et représente un coût net pour cette dernière de 1 465 221,70 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 1 531 837,83 \$, taxes incluses. Les dépenses assumées par la Ville centrale sont financées par le règlement d'emprunt corporatif 12-042 donc à la charge de l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal.

Cette dépense est disponible au PTI 2013-2015 et est priorisée au PTI 2014-2016 pour la portion 2014 du Service des finances et fera l'objet d'un virement budgétaire vers l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et par la suite vers le Service de l'eau tel qu'indiqué à l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Le budget est entièrement prévu dans l'exercice 2013 et vu que les travaux ne seront pas tous réalisés en 2013, les budgets non utilisés devront être reportés au budget 2014 du Service de l'eau et ultérieurement si nécessaire.

Pour le détail des coûts et la provenance des crédits, voir également l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

La dépense totale est assumée à 47,70% par l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour les travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, les travaux de drainage ainsi que de reconstruction de chaussée et représente un coût net pour cette dernière de 3 258 304,37 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 3 406 442,78 \$, taxes incluses. Les dépenses assumées par l'arrondissement sont sujettes à une taxe d'amélioration locale.

Cette dépense est disponible en partie (350 K\$) au PTI 2013-2015 de l'arrondissement l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et fera l'objet d'un virement budgétaire vers le Service de l'eau tel qu'indiqué à l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. Le reste de la dépense (2 908 K\$) est disponible au PTI 2013-2015 et est priorisée au PTI 2014-2016 pour la portion 2014 du Service des finances et fera l'objet d'un virement budgétaire vers l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et par la suite vers le Service de l'eau tel qu'indiqué à l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Le budget est entièrement prévu dans l'exercice 2013 et vu que les travaux ne seront pas tous réalisés en 2013, les budgets non utilisés devront être reportés au budget 2014 du Service de l'eau et ultérieurement si nécessaire.

Pour le détail des coûts et la provenance des crédits, voir également l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction d'un réseau d'égout sanitaire et d'une conduite d'eau potable permettra l'élimination des puits s'alimentant dans la nappe phréatique et l'élimination des fosses septiques et champs d'épuration désuets. De plus, la construction d'un réseau d'égout pluvial permettra d'offrir un réseau séparatif aux résidents du secteur conformément aux demandes du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service de l'eau nous informe que la qualité de l'eau de ce secteur n'étant pas conforme aux normes et règlements en vigueur, le report ou l'annulation de ce projet auraient pour impact de priver les citoyens d'une desserte d'eau potable. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

De plus, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 26 août 2013, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

Les travaux du présent contrat doivent débiter par la construction des émissaires pluviaux vers la Rivière-des-Prairies et le milieu humide du ruisseau de la Traverse. Ces travaux peuvent être réalisés seulement à l'intérieur de la période autorisée par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), soit entre le 1er août et le 1er mars seulement. Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 26 août 2013, soit la date du conseil municipal du mois d'août, les travaux risquent d'être reportés jusqu'au mois d'août de 2014.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Août 2013

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2013

Fin des travaux : Août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.
- Gestion des estimations des contrats
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats

Le présent dossier répond à l'un des critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Gérald Théorêt inc.
2, Boul. Maple-Grove,
Maple-Grove (Québec) J6N 1K3

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Abdellah OUAHIOUNE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain (Geneviève LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Marc LACHANCE)

Avis favorable avec commentaires :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement (Louise FRÉCHETTE)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yoel NESSIM
Ingénieur

Tél : 514 872-6413
Télécop.: 514 872-2874

Isabel BOULAY
Chef de section
Tél. : 514 872-0597
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. : 514 872-2874

Date d'endos. : 2013-06-03

Dossier # :1134822041



Dossier # : 1133599002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier les modalités de paiement de l'allocation de transition

Il est recommandé :

1- d'abroger la résolution CE06 0199

2- d'établir, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) et au *Règlement sur le traitement des membres du conseil* (02-039), que le paiement de l'allocation de transition soit effectué en 26 versements, aux deux semaines, dans l'année suivant la fin du mandat des élus y ayant droit.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-07-04 13:31

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1133599002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier les modalités de paiement de l'allocation de transition

CONTENU

CONTEXTE

La Commission de la présidence du conseil a déposé à l'assemblée du conseil du 14 mai 2012 son rapport et ses recommandations sur l'allocation de transition et les enjeux liés à la double rémunération. Parmi les recommandations de la commission, la recommandation R-1 visait « *Que le conseil municipal demande au comité exécutif de modifier, par résolution, les modalités de versement de l'allocation de transition de manière à ce que les versements soient dorénavant effectués aux deux semaines durant une année débutant dans un délai de 90 jours après la fin du mandat, soit 26 versements durant la période de référence du versement de l'allocation de transition qui correspond à la durée de la période d'après-mandat prévue par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) et au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (11-031)* » .

Le 15 mai 2013, le comité exécutif a répondu au rapport de la Commission et a donné son aval à la recommandation d'étaler le paiement de l'allocation de transition sur 26 versements, aux deux semaines, mais a jugé préférable de faire débuter les versements dès la première période de paie qui suit la fin du mandat. Le comité exécutif a ainsi mandaté la Direction du greffe pour soumettre un dossier en vue de modifier les modalités de paiement des allocations de transition en ce sens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0366, 27 mai 2013 - Dépôt au conseil municipal de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil sur l'allocation de transition et les enjeux liés à la double rémunération

CE13 0646, 15 mai 2013 - Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil sur les allocations de transition et les enjeux liés à la double rémunération - Mandater la Direction du greffe pour préparer un dossier aux fins de modifier les modalités de paiement de l'allocation de transition

CE12 0976, 13 juin 2012 - Prendre acte du rapport de la Commission de la présidence du conseil sur les allocations de transition et les enjeux liés à la double rémunération

CM12 0347, 14 mai 2012 - Dépôt au conseil municipal du rapport de la Commission de la présidence du conseil sur les allocations de transition et les enjeux liés à la double rémunération

CE06 0199, 15 février 2006 - Établir les modalités de paiement de l'allocation de transition afin que celle-ci soit payable en un seul versement, dans les 90 jours suivant la fin du mandat.

DESCRIPTION

Conformément à l'article 31 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) « LTÉM » et à l'article 6 du Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039), une allocation de transition est versée à toute personne qui cesse d'être membre du conseil ou membre d'un conseil d'arrondissement après l'avoir été pendant au moins les 24 mois qui précèdent la fin de son mandat. Le montant de cette allocation est calculé selon les dispositions de l'article 31 LTÉM. Pour tout élu ayant complété un mandat de quatre ans, le montant de son allocation de transition correspond essentiellement à 12 mois de rémunération.

Par ailleurs, tel que prévu à l'article 7 du règlement 02-039, il appartient au comité exécutif de fixer les modalités de paiement de cette allocation.

Le présent dossier vise à établir de nouvelles modalités de paiement de l'allocation de transition afin que celle-ci soit payée en 26 versements, aux deux semaines, dans l'année suivant la fin du mandat des élus qui y ont droit.

La résolution CE06 0199 qui prévoit le paiement de l'allocation de transition en un seul versement, dans les 90 jours suivant la fin du mandat, doit être abrogée en conséquence.

JUSTIFICATION

L'étalement du paiement de l'allocation de transition permet de rencontrer le principal objectif de cette allocation, soit d'assurer un soutien financier dans la période de transition qui suit la fin du mandat d'un élu municipal. De plus, il est prévu que le premier versement sera versé dès la première période de paie qui suit la fin du mandat, quitte à apporter tout ajustement requis dans les versements subséquents, ce qui permettra aux anciens élus de bénéficier plus rapidement d'un soutien financier dans cette période de transition.

Par ailleurs, cet étalement contribuera, avec d'autres mesures approuvées par le comité exécutif, à éviter les situations de double rémunération lorsqu'un ancien élu embauché dans l'appareil municipal dans l'année suivant la fin de son mandat. En effet, il sera proposé à toute personne qui reçoit une allocation de transition de la Ville et qui souhaite occuper de nouvelles fonctions rémunérées à même les budgets municipaux, que ce soit comme employé de la Ville, d'un organisme supramunicipal, d'un organisme mandataire de la Ville, ou comme membre du personnel politique, de renoncer à la partie non encore versée de l'allocation de transition au moment d'une telle embauche,

Il faut préciser que la législation présentement applicable ne permet pas à la Ville de refuser le paiement d'une allocation de transition à une personne qui est embauchée dans l'appareil municipal à la fin de son mandat, ni d'exiger le remboursement d'une telle allocation déjà versée. Le comité exécutif entend faire des représentations au Gouvernement pour les changements législatifs souhaités, mais d'ici à ce que nouvelles balises soient éventuellement adoptées par le Gouvernement en la matière, l'étalement des versements de l'allocation sur une période d'une année constitue un moyen pour faciliter la renonciation

volontaire à la partie de l'allocation non encore versée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier n'entraîne aucun impact financier. Les crédits requis sont prévus à même la provision pour le paiement des allocations de départ et de transition des élus.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les élus dont le mandat prend fin ne disposeront plus du plein montant de leur allocation de transition dans les semaines suivant leur cessation. Il faut toutefois préciser que l'allocation de départ continuera à être payée en un seul versement dans les 90 jours après la fin du mandat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Transmission par le greffier d'une note explicative des nouvelles modalités à tous les membres du conseil municipal et des conseils d'arrondissement.

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Informers tous les élus concernés des nouvelles modalités de paiement de l'allocation de transition.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) et au Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Isabel DION)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Maxime TETRAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne L'ANGLAIS
Avocate

Tél : 872-3357
Télécop.: 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances et
réglementation

Tél : 514-872-2392
Télécop. : 514 872-1937
Date d'endos. : 2013-07-03

Dossier # :1133599002



Dossier # : 1130078001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de procéder à une consultation publique sur les Recommandations du comité du gouvernement du Québec sur la réutilisation, hors réseau de la santé et des services sociaux, des bâtiments qui deviendront excédentaires du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), à la suite de la réalisation de chacun des projets de modernisation

Il est recommandé :

1) que le comité exécutif mandate l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin de procéder à une consultation publique sur les Recommandations du comité du gouvernement du Québec sur la réutilisation, hors réseau de la santé et des services sociaux, des bâtiments qui deviendront excédentaires du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM);

2) que cette consultation se tienne au printemps 2014 ou ultérieurement afin de tenir compte de l'échéancier du comité du gouvernement dans la formulation de ses recommandations et de la production par la Ville des documents pertinents;

3) que les recommandations de l'OCPM soient transmises à la Ville de Montréal qui verra à les acheminer au gouvernement du Québec.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-08-23 14:40

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1130078001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal afin de procéder à une consultation publique sur les Recommandations du comité du gouvernement du Québec sur la réutilisation, hors réseau de la santé et des services sociaux, des bâtiments qui deviendront excédentaires du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), à la suite de la réalisation de chacun des projets de modernisation

CONTENU

CONTEXTE

Considérant la demande du maire de Montréal adressée au ministre de la Culture et des Communications, Maka Koto, le 24 avril 2013, pour la mise en place d'un comité de travail conjoint avec la Ville, le ministère de la Culture et des Communications et les ministères de tutelle des institutions qui auront à statuer sur l'avenir d'immeubles sur le territoire du site patrimonial déclaré du Mont-Royal;

Considérant l'annonce du ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, du ministre des Relations internationales de la Francophonie et du Commerce extérieur, Jean-François Lisée, et du ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto, de la mise sur pied d'un comité sur la réutilisation, hors réseau de la santé et des services sociaux, des bâtiments qui deviendront excédentaires du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), à la suite de la réalisation de chacun des projets de modernisation;

Le 4 juillet 2013, le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, la résolution suivante (CM13 0676) :

- 1- que le conseil demande au comité exécutif de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique sur l'avenir du domaine institutionnel patrimonial montréalais de la montagne;
- 2- que les recommandations de l'OCPM soient transmises au comité interministériel sur la réutilisation des bâtiments excédentaires du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0676 - 4 juillet 2013 : Demande au comité exécutif de mandater l'OCPM pour tenir une consultation publique sur l'avenir du domaine institutionnel patrimonial montréalais de la Montagne

DESCRIPTION

Tel que formulé dans un communiqué du gouvernement du Québec, le 19 juin 2013 :
« Un comité interministériel a été mis sur pied pour définir des scénarios de disposition de ces actifs excédentaires. Y sont représentés, outre le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation supérieure, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le ministère de la Culture et des Communications, le Secrétariat à la région métropolitaine, la Société immobilière du Québec et la Ville de Montréal. Le secrétariat au Conseil du trésor assiste aux travaux à titre d'observateur.

Pour l'aider à définir la meilleure façon d'optimiser cette démarche, le comité mandatera un comité d'experts au niveau économique, social, patrimonial, environnemental et immobilier. Le groupe d'experts pourra solliciter et recevoir des avis des parties intéressées et procéder à des consultations. Ses recommandations devront être formulées au comité interministériel au plus tard le 31 décembre 2013, de sorte que des décisions sur la disposition des immeubles excédentaires puissent être annoncées en 2014.»

JUSTIFICATION

En réponse à la résolution du conseil municipal CM13 0676, il est proposé :

1) que le comité exécutif mandate l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin de procéder à une consultation publique sur les Recommandations du comité du gouvernement du Québec sur la réutilisation, hors réseau de la santé et des services sociaux, des bâtiments qui deviendront excédentaires du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM);

2) que cette consultation se tienne au printemps 2014 ou ultérieurement afin de tenir compte de l'échéancier du comité du gouvernement dans la formulation de ses recommandations et de la production par la Ville des documents pertinents;

3) que les recommandations de l'OCPM soient transmises à la Ville de Montréal qui verra à les acheminer au gouvernement du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Gilles DUFORT)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Céline BOUCHARD
Charge(e) de projets - urbanisme

Tél : 514-872-2315
Télécop.: 514 872-9818

ENDOSSÉ PAR

Mario CICIOLI
Directeur des grands parcs et du verdissement
et du Bureau du Mont-Royal

Tél : 514-872-1457
Télécop. : 514-872-9818
Date d'endos. : 2013-08-16

Dossier # :1130078001

CE : 40.001
2013/08/26 12:00



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1130573037

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE136178004 : Conclure une entente-cadre d'une durée de 144 mois (12 ans) avec la compagnie Innotex inc., sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat, totalisant une dépense de 7 340 978,01 \$ selon l'appel d'offres # 13-12804, 2 soumissionnaires (1 seul conforme) et d'autoriser une dépense de 1 436 871,32 \$ pour l'acquisition de 937 habits de combat, des pièces pour ajustements, pour l'entretien et les réparations pour l'année 2013.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE136178004 : Conclure une entente-cadre d'une durée de 144 mois (12 ans) avec la compagnie Innotex inc., sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat, totalisant une dépense de 7 340 978,01 \$ selon l'appel d'offres # 13-12804, 2 soumissionnaires (1 seul conforme) et d'autoriser une dépense de 1 436 871,32 \$ pour l'acquisition de 937 habits de combat, des pièces pour ajustements, pour l'entretien et les réparations pour l'année 2013.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-08-23 13:35

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130573037

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE136178004 : Conclure une entente-cadre d'une durée de 144 mois (12 ans) avec la compagnie Innotex inc., sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat, totalisant une dépense 7 340 978,01 \$ selon l'appel d'offres # 13-12804, 2 soumissionnaires (1 seul conforme) et d'autoriser une dépense de 1 436 871,32 \$ pour l'acquisition de 937 habits de combat, des pièces pour ajustements, pour l'entretien et les réparations pour l'année 2013.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE136178004 reçu du comité exécutif le 8 août 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion d'une entente-cadre d'une durée de 144 mois (12 ans) avec la compagnie Innotex inc., sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat, totalisant une dépense 7 340 978,01 \$ selon l'appel d'offres # 13-12804, 2 soumissionnaires (1 seul conforme) et d'autoriser une dépense de 1 436 871,32 \$ pour l'acquisition de 937 habits de combat, des pièces pour ajustements, pour l'entretien et les réparations pour l'année 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 21 août 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion d'une entente-cadre d'une durée de 144 mois (12 ans) avec la compagnie Innotex inc., sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), pour l'acquisition, l'inspection, l'entretien et la réparation des habits de combat, totalisant une dépense 7 340 978,01 \$ selon l'appel d'offres # 13-12804, 2 soumissionnaires (1 seul conforme) et d'autoriser une dépense de 1 436 871,32 \$ pour l'acquisition de 937 habits de combat, des pièces pour ajustements, pour l'entretien et les réparations pour l'année 2013. À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556

Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux
commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2013-08-08

Dossier # :1130573037



Dossier # : 1130573033

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134551002 : Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. (UX-13-192) d'une dépense totale de 18 129 853,31 \$ taxes incluses (contrat 17 861 853,31 \$ + incidences 268 000 \$) et un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. (UX-13-193) d'une dépense totale de 33 513 827,89 \$ taxes incluses (contrat 33 018 827,89 \$ + incidences 495 000,00 \$) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage - Appel d'offres public #10072 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134551002 : Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. (UX-13-192) d'une dépense totale de 18 129 853,31 \$ taxes incluses (contrat 17 861 853,31 \$ + incidences 268 000 \$) et un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. (UX-13-193) d'une dépense totale de 33 513 827,89 \$ taxes incluses (contrat 33 018 827,89 \$ + incidences 495 000,00 \$) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage - Appel d'offres public #10072 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-08-22 16:13

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130573033

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134551002 : Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. (UX-13-192) d'une dépense totale de 18 129 853,31 \$ taxes incluses (contrat 17 861 853,31 \$ + incidences 268 000 \$) et un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. (UX-13-193) d'une dépense totale de 33 513 827,89 \$ taxes incluses (contrat 33 018 827,89 \$ + incidences 495 000,00 \$) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage - Appel d'offres public #10072 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE134551002 reçu du comité exécutif le 8 août 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à Sanexen Services Environnementaux inc. (UX-13-192) d'une dépense totale de 18 129 853,31 \$ taxes incluses (contrat 17 861 853,31 \$ + incidences 268 000 \$) et un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. (UX-13-193) d'une dépense totale de 33 513 827,89 \$ taxes incluses (contrat 33 018 827,89 \$ + incidences 495 000,00 \$) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage - Appel d'offres public #10072 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 21 août 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à Sanexen Services

Environnementaux inc. (UX-13-192) d'une dépense totale de 18 129 853,31 \$ taxes incluses (contrat 17 861 853,31 \$ + incidences 268 000 \$) et un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. (UX-13-193) d'une dépense totale de 33 513 827,89 \$ taxes incluses (contrat 33 018 827,89 \$ + incidences 495 000,00 \$) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc secondaires par chemisage - Appel d'offres public #10072 - 2 soumissionnaires pour chacun des deux contrats.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Marie-Pierre ROUETTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556
Télocop.: 514 872-5655

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux
commissions

Tél : 514 872-6957
Télocop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-08-08

Dossier # :1130573033



Dossier # : 1130573036

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822044 : Accorder un contrat à ZS Travaux et Gérance inc., pour la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, planage et revêtement bitumineux, réaménagement géométrique et mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque. (P.R.R. 2012 – Centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 3 724 500,00 \$ (contrat: 3 433 000,00 \$ + incidences: 291 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 211101 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822044 : Accorder un contrat à ZS Travaux et Gérance inc., pour la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, planage et revêtement bitumineux, réaménagement géométrique et mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque. (P.R.R. 2012 – Centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 3 724 500,00 \$ (contrat: 3 433 000,00 \$ + incidences: 291 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 211101 - 2 soumissionnaires.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-08-22 16:22

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130573036

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822044 : Accorder un contrat à ZS Travaux et Gérance inc., pour la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, planage et revêtement bitumineux, réaménagement géométrique et mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque. (P.R.R. 2012 – Centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 3 724 500,00 \$ (contrat: 3 433 000,00 \$ + incidences: 291 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 211101 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE134822044 reçu du comité exécutif le 8 août 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à ZS Travaux et Gérance inc., pour la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, planage et revêtement bitumineux, réaménagement géométrique et mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque. (P.R.R. 2012 – Centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 3 724 500,00 \$ (contrat: 3 433 000,00 \$ + incidences: 291 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 211101 - 2 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 21 août 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à ZS Travaux et Gérance inc., pour

la reconstruction de la chaussée mixte en flexible, des trottoirs, des conduites d'eau et d'égout, planage et revêtement bitumineux, réaménagement géométrique et mise aux normes des feux de circulation, là où requis, dans la rue Berri et le boulevard René-Lévesque. (P.R.R. 2012 – Centre-ville). Arrondissement: Ville-Marie. Dépense totale de 3 724 500,00 \$ (contrat: 3 433 000,00 \$ + incidences: 291 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 211101 - 2 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Marie-Pierre ROUETTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556
Télécop.: 514 872-5655

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux
commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-08-08

Dossier # :1130573036



Dossier # : 1130573034

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE136274001 : Accorder un contrat à Cimota inc. pour la réfection structurale du réservoir Rosemont - Dépense totale de 6 059 830,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10088 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE136274001 : Accorder un contrat à Cimota inc. pour la réfection structurale du réservoir Rosemont - Dépense totale de 6 059 830,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10088 - 5 soumissionnaires.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-08-22 16:15

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130573034

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE136274001 : Accorder un contrat à Cimota inc. pour la réfection structurale du réservoir Rosemont - Dépense totale de 6 059 830,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10088 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE136274001 reçu du comité exécutif le 8 août 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à Cimota inc. pour la réfection structurale du réservoir Rosemont - Dépense totale de 6 059 830,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10088 - 5 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 21 août 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à Cimota inc. pour la réfection structurale du réservoir Rosemont - Dépense totale de 6 059 830,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10088 - 5 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556
Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2013-08-08

Dossier # :1130573034



Dossier # : 1130573038

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822041: Accorder un contrat à Gerald Théorêt inc., pour la construction des services municipaux et reconstruction de la chaussée dans les 1re, 2e, 3e, 4e et 5e Avenue ainsi que la rue Bigras et le chemin du Bord-du-Lac (Secteur des Avenues – Phase 2). Arrondissement: L'Île-Bizard-Sainte-Genève. Dépense totale de 7 140 995,01 \$ (contrat: 6 766 195,01 \$ + incidences: 374 800 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252311 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822041: Accorder un contrat à Gerald Théorêt inc., pour la construction des services municipaux et reconstruction de la chaussée dans les 1re, 2e, 3e, 4e et 5e Avenue ainsi que la rue Bigras et le chemin du Bord-du-Lac (Secteur des Avenues – Phase 2). Arrondissement: L'Île-Bizard-Sainte-Genève. Dépense totale de 7 140 995,01 \$ (contrat: 6 766 195,01 \$ + incidences: 374 800 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252311 - 6 soumissionnaires.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-08-22 16:25

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130573038

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE134822041: Accorder un contrat à Gerald Théorêt inc., pour la construction des services municipaux et reconstruction de la chaussée dans les 1re, 2e, 3e, 4e et 5e Avenue ainsi que la rue Bigras et le chemin du Bord-du-Lac (Secteur des Avenues – Phase 2). Arrondissement: L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève. Dépense totale de 7 140 995,01 \$ (contrat: 6 766 195,01 \$ + incidences: 374 800 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252311 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE134822041 reçu du comité exécutif le 15 août 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à Gerald Théorêt inc., pour la construction des services municipaux et reconstruction de la chaussée dans les 1re, 2e, 3e, 4e et 5e Avenue ainsi que la rue Bigras et le chemin du Bord-du-Lac (Secteur des Avenues – Phase 2). Arrondissement: L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève. Dépense totale de 7 140 995,01 \$ (contrat: 6 766 195,01 \$ + incidences: 374 800 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252311 - 6 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats.
CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats.

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à une séance de travail tenue le 21 août 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à Gerald Théorêt inc., pour la construction des services municipaux et reconstruction de la chaussée dans les 1re, 2e, 3e, 4e et 5e Avenue ainsi que la rue Bigras et le chemin du Bord-du-Lac (Secteur des Avenues – Phase 2). Arrondissement: L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève. Dépense totale de 7 140 995,01 \$ (contrat: 6 766 195,01 \$ + incidences: 374 800 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252311 - 6 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE
Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556
Télécop.: 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2013-08-09

Dossier # :1130573038